



COMMUNIQUE N°E1179/HGOPY/DG/DGA/DAF

**Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres
N°002/AONO/HGOPY/CIPM/2022 du 03/11/2022 pour l'acquisition en procédure
d'urgence d'un véhicule mini bus à l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de
Yaoundé (HGOPY).**

Financement: Dons et fonds propres **HGOPY**, Exercices 2023, Imputation: **22 20 01**

Le Directeur Général communique :

Le résultat de l'Appel d'Offres cité plus haut, conformément aux dispositions dudit Appel d'Offres se présente ainsi qu'il suit :

SOUMISSIONNAIRE RETENU			
Objet	Nom et adresse de l'entreprise retenue	Montant TTC (en F CFA)	Délais d'exécution
Acquisition d'un véhicule mini bus à l'HGOPY	CENTRAL MOTORS CAMEROUN (CMC), B.P. : 15326, Yaoundé Tél : 222 308 097, 657 767 571	35 000 000	03 mois

Le Soumissionnaire retenu est invité à se présenter dès publication du présent communiqué au Secrétariat de la Direction Administrative et Financière de l'HGOPY pour l'élaboration du projet de Lettre Commande.

Le présent Communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Ampliation :

- MINMAP
- CA/ARMP-CE
- PCIPM
- Archives/ chrono

Yaoundé, le
Le Directeur Général,



DECISION N°D811/D/HGOPY/DG/DGA/DAF

Portant attribution de la Lettre Commande N°002/LC/HGOPY/CIPM/2023 pour l'acquisition d'un véhicule mini bus à l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé (HGOPY).

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;

Vu le décret n°2001 du 24 septembre 2001 portant création, organisation et fixant les modalités de fonctionnement de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n°2021/103 du 18 février 2021 portant nomination du Directeur Général de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé ;

Considérant le Procès Verbal de Négociations du 22 décembre 2022 suite à l'avis de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'HGOPY après examen du Rapport de la Sous-commission d'analyse des offres, à l'issue de sa session du 06 décembre 2022 ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres N°002/AAO/HGOPY/CIPM/2022 du 03/11/2022.

DECIDE,

Article 1^{er} : La Société **CENTRAL MOTORS CAMEROUN (CMC)**, B.P. : **15326**, Tél : **222 308 097, 657 767 571**, Yaoundé, est déclarée adjudicataire de la Lettre Commande suite à l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/HGOPY/CIPM/2022 du 03/11/2022 pour l'acquisition en procédure d'urgence d'un véhicule mini bus à l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé (HGOPY).

Article 2 : Le montant TTC de la Lettre Commande est de **F CFA 35 000 000** (trente cinq millions).

Article 3 : Le délai d'exécution est de trois (03) mois.

Article 4 : La présente Décision qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée partout où besoin sera. /-

Ampliation :

-MINMAP
-CA/ARMP CE
-PCIPM
-Archives/ chrono

Yaoundé, le
Le Directeur Général,